

Le 4 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 février 2019, de 20 h 00 à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

022-2019

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019
4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Adoption du règlement numéro 339 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2019
9. Adoption du règlement numéro 340 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche Plourde du cours d'eau des Bras
10. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2019 et demande d'acte de répartition
11. Avis de motion – règlement modifiant le règlement # 278 relatif à la rémunération des élus municipaux
12. Présentation et dépôt du projet de règlement # 341 relatif à la rémunération des élus municipaux
13. Dépôt de la déclaration des intérêts financiers d'une élue municipale
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

023-2019

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

024-2019

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 51 227,45 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que le conseil d'administration de la Régie Inter municipale en sécurité incendie a élu ses membres. M. Gilles Martin a été ré élu président et M. Alain Desjardins assure les fonctions de vice-président.

La Régie a reçu la confirmation d'une aide financière du MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un montant maximum de 32 000 \$ suite au dépôt d'un projet pour l'achat d'un bateau pouvant intervenir sur le fleuve et autres cours d'eau.

7. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque informe les membres du conseil que les Services de Garde a reçu son permis pour 8 places. Il a également reçu la confirmation qu'il sera possible d'ajouter des places en pouponnière et que ce permis pourra être émis en même temps que le prochain renouvellement des places pour les plus grands.

Mme Lynda Lizotte informe les membres du conseil que le Festi-Hockey fut un grand succès. L'organisation ainsi que l'ensemble des équipes sont très satisfaits de l'activité. Les fermières étaient sur place pour préparer des repas, ce qui fut également un immense succès.

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que les membres du Comité de développement se sont réunis le 6 février. Le dossier du dépanneur suit son cours. Le comité de la Chapelle a souligné quelques réparations à faire à la Chapelle et qu'ils sont à préparer la programmation pour la prochaine saison estivale.

Le Comité consultatif en urbanisme s'est rencontré ce matin, une demande de dérogation mineure sera soumise aux membres du conseil lors de la prochaine séance.

8. Adoption du règlement # 339 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2019

Le règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2019 a pour but d'imposer les propriétaires pour divers services qui seront rendus.

025-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 339 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2019 tel que soumis séance tenante.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

9. Adoption du règlement # 340 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche Plourde du cours d'eau des Bras

Le règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche Plourde du cours d'eau des Bras a pour but de répartir les frais relatifs à l'entretien du cours d'eau entre les contribuables du bassin versant et l'ensemble des contribuables.

026-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 340 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche Plourde du cours d'eau des Bras tel que soumis séance tenante.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

10. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2019 et demande d'acte de répartition

CONSIDÉRANT

que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux au cours d'eau des Bras et branche 2, à l'Aboiteau St-Louis – St-Denis (réparation des portiques de béton), à la Branche Dionne du cours d'eau Rémi-Chamberland, au Ruisseau Clair prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

CONSIDÉRANT

que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT

que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

CONSIDÉRANT

que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

CONSIDÉRANT

que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

EN CONSÉQUENCE,
027-2019

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les travaux au cours d'eau des Bras et branche 2, à l'Aboiteau St-Louis – St-Denis (réparation des portiques de béton), à la Branche Dionne du cours d'eau Rémi-Chamberland et au Ruisseau Clair.

11. Avis de motion – règlement modifiant le règlement # 278 relatif à la rémunération des élus municipaux

Mme Lynda Lizotte conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement # 278 relatif à la rémunération des élus municipaux.

12. Présentation et dépôt du règlement # 341 relatif à la rémunération des élus municipaux

Mme Lynda Lizotte conseillère, présente et dépose le projet de règlement numéro 341 modifiant le règlement # 278 relatif à la rémunération des élus municipaux. Ledit règlement a pour but d'ajuster la rémunération afin d'indemniser les élus(es) municipaux confrontés à une baisse de revenu imposée par la Loi fédérale.

13. Dépôt de la déclaration des intérêts financiers d'une élue municipale

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Mme Manon Bélanger, membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale en date du 29 janvier 2019.

14. Correspondance

14.1 Cabinet du Premier ministre Justin Trudeau

Accusée réception de la résolution pour le maintien des services aux francophones de l'Ontario. Résolution transmise au ministre des Langues officielles, Mme Mélanie Joly.

Accusée réception de la résolution d'appui aux producteurs laitiers concernant l'ALÉNA. Résolution transmise au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Lawrence MacAulay.

**14.2 Symposium de peinture du Kamouraska
Demande d'utilisation des locaux**

CONSIDÉRANT

que pour l'année 2019, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie entend soutenir l'activité du Symposium de peinture du Kamouraska sur son territoire du 18 juillet au 21 juillet 2019;

CONSIDÉRANT

que l'organisation aura besoin d'utiliser la salle du Complexe municipal pour la période du 17 au 22 juillet 2019 inclusivement :

CONSIDÉRANT que l'organisme offre de payer un montant de 50\$ par jour, pour un montant total maximum de 200 \$ afin de défrayer le coût du ménage.

028-2019

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de louer la salle du Complexe municipal pour la tenue du Symposium de peinture du Kamouraska 26^e édition du 17 au 22 juillet 2019 moyennant des frais de 200 \$ pour la durée de l'événement.

14.3 MRC de Kamouraska

Désignation de la personne responsable pour l'enlèvement des obstructions menaçantes

CONSIDÉRANT

que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcles ou d'obstructions causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menacent la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcles et de situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

029-2019

Il est proposé par M. Dany Chénard

Appuyé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Pierre Garon, ouvrier municipal comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Qu'une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

14.4 Municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Gabriel-Lalemant et Ville de La Pocatière
Actions pour l'achat local de produits agroalimentaires

CONSIDÉRANT que la région du Kamouraska recèle de produits de haute qualité dans le domaine agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska et les Municipalités organisent des événements tels que des cocktails, des repas, des lunchs d'affaires, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska et les Municipalités, entre autres, aident financièrement des organismes, des lieux culturels, des établissements qui, dans certains cas, organisent des événements de types cocktail, cocktail dinatoire, lunch, etc. ou offrent des repas, des boissons, des produits transformés;

CONSIDÉRANT qu'il est dans la mission de la MRC de Kamouraska et dans le rôle des Municipalités de ladite MRC de soutenir l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE,
030-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère aux principes suivants :

- De promouvoir la fierté de choisir d'abord des produits et services locaux dans la MRC de Kamouraska;
- De demander aux organismes publics sur son territoire d'adopter le principe de favoriser les produits agroalimentaires locaux;
- D'inclure dans l'évaluation des événements à être tenus sur son territoire, une bonification pour l'utilisation ou la promotion de produits agroalimentaires locaux.

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie envoie cette résolution à toutes les Municipalités de la MRC de Kamouraska ainsi qu'à la MRC de Kamouraska.

14.5 APHK – Association des personnes handicapées du Kamouraska Est inc.

L'Association sollicite la municipalité afin de renouveler son adhésion en tant que membre honoraire pour l'année 2019 pour un montant de 50 \$.

CONSIDÉRANT que l'Association demande la collaboration financière des municipalités, entreprises et collaborateurs du milieu afin de soutenir ses diverses activités;

CONSIDÉRANT que l'Association est un organisme dont la mission est de promouvoir les droits et de défendre les intérêts des personnes handicapées et de leur famille;

EN CONSÉQUENCE,
031-2019 Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter, ***M. Étienne Brodeur conseiller, ayant déclaré son intérêt compte tenu qu'il siège au conseil d'administration de l'Association,*** que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère à l'Association en tant que membre honoraire pour un montant de 50 \$.

**14.6 École Secondaire Chanoine-Beudet
Demande de commanditaire pour La Course au secondaire du Grand défi Pierre Lavoie**

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie se tiendra les 11 et 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que l'activité consiste à courir, à relais, la distance séparant Montréal de Québec, soit 270 kilomètres;

CONSIDÉRANT que cet événement sera un moment important pour 36 adolescents et 6 accompagnateurs de notre milieu qui participeront au Défi;

EN CONSÉQUENCE,
032-2019 Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer financièrement à l'évènement par un don de 100 \$.

Demande de commandite pour le Gala des mérites 2018-2019

CONSIDÉRANT une correspondance du Comité du gala des mérites sollicitant une commandite de la municipalité pour le Gala des mérites 2019;

CONSIDÉRANT qu'une soirée reconnaissance au lieu le vendredi 31 mai 2019 au gymnase de l'école;

CONSIDÉRANT que la contribution des commanditaires permet de souligner les performances académiques, les progrès et l'esprit de coopération et d'humanisme des élèves;

EN CONSÉQUENCE,
033-2019 Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité désire encourager cet évènement par une contribution financière au montant de 50 \$.

14.7 Association des familles Raymond (Faugas) Inc.

- CONSIDÉRANT que le rassemblement annuel de l'Association des familles Raymond (Faugas) se tiendra les 10 et 11 août prochain à Saint-Denis;
- CONSIDÉRANT que ce rassemblement se tiendra au Complexe municipal de Saint-Denis;
- CONSIDÉRANT que les organisateurs ont formulé une demande à la Municipalité afin que celle-ci commandite le vin d'honneur;

EN CONSÉQUENCE,
034-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte d'offrir le vin d'honneur à l'Association des familles Raymond (Faugas) Inc. lors du souper du 10 août prochain.

14.8 9-1-1 Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec
Soutien financier dans le cadre du programme d'aide pour la préparation aux sinistres

La municipalité a reçu un montant de 4 500 \$ afin de recevoir les services d'un consultant pour mettre à jour et finaliser son plan de mesures d'urgence.

14.9 Ville Saint- Pascal
Compensation Recyc-Québec 2018

La municipalité a reçu une compensation pour un montant de 4 829,67 \$.

14.10 Relais à Vélo Aldo Deschênes
Demande d'autorisation de circuler sur la route 132 le 8 juin prochain.

- CONSIDÉRANT que le Relais à vélo Aldo Deschênes est une activité de financement pour la recherche sur le cancer;
- CONSIDÉRANT le Relais est né en 2016 avec seulement six cyclistes et que cette année les organisateurs prévoient soixante-douze participants qui permettra de remettre à la Société canadienne du cancer un montant de 15 000 \$;
- CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité des cyclistes, le Ministère des Transports exige de lui fournir une résolution du conseil municipal de toutes les villes et municipalités que le Relais traversera;
- CONSIDÉRANT l'autorisation de traverser la municipalité de Saint-Denis, via la route 132, lors de l'activité qui se tiendra le 8 juin entre 12h15 et 13h15;

EN CONSÉQUENCE,
035-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une autorisation écrite soit envoyée aux organisateurs du Relais à vélo Aldo Deschênes.

14.11 Remerciement – famille de la petite Emma

Une lettre de remerciements est adressée aux membres du conseil pour la gratuité de la salle du Complexe lors du souper-bénéfice du 19 janvier dernier.

14.12 MMQ- La Mutuelle des municipalités du Québec

Annonce que la Municipalité recevra une ristourne au montant de 577 \$.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins directrice générale informe les élus qu'il sera possible de procéder à l'installation de deux nouvelles lumières de rue, soit une aux boîtes postales sur la route de l'Église et une sur la rue Raymond après le numéro civique 92.

Il faudra toutefois en faire la demande à Hydro Québec et faire une résolution avec la demande.

Hydro – Québec

Demande d'ajout de deux nouvelles lumières de rue

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle résidence a été érigée au 92, rue Raymond au cours de l'été 2018;

CONSIDÉRANT que la dernière lumière installée se situe au 90, rue Raymond et qu'il y a une longue distance où il n'y a pas d'éclairage;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de rendre la route sécuritaire pour les usagers;

CONSIDÉRANT que les coûts d'installation avec Hydro Québec sont de 440 \$ par lumières;

EN CONSÉQUENCE,
036-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Hydro Québec de procéder à l'installation de deux lumières de rue, soit une au Poteau # 32 et une sur la route de l'Église sur le poteau # 108.

Que la municipalité accepte de payer pour les frais d'installation pour un montant total de 440 \$ avant taxes par poteau.

Montant financé par le surplus.

Achat de deux lumières de rue

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en demande de soumission pour l'achat de deux lumières de rue;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions dont :

Électrizon inc.	545,99 \$ avant taxes par lumière
Jalbertech	490,00 \$ avant taxes par lumière

Les deux soumissions comprenant le montage des lumières sur potence et la livraison au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,
037-2019

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Jalbertech au montant de 490 \$ par lumière.

Montant financé par le surplus.

Demande d'aide financière pour l'achat d'une génératrice

ATTENDU QUE

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

038-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Appuyé par M. Réal Lévesque

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent entre 30 000 \$ et 40 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité autorise Madame Anne Desjardins, Directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

CONSIDÉRANT

Congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec que du 12 au 14 juin 2019 se tiendra le congrès de l'ADMQ 2019 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT

que ce congrès se veut un excellent outil de réseautage et d'accès à de l'information pertinente pour toutes les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,
039-2019

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Anne Desjardins, Directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ du 12 au 14 juin prochain et de défrayer le coût d'inscription de 539 \$ plus taxes ainsi que les frais de repas, d'hébergement et de déplacement.

Achat de divers formulaires

CONSIDÉRANT

que la municipalité aura besoin de formulaires de compte de taxes et d'enveloppe pour l'envoi des comptes de taxes 2019;

CONSIDÉRANT

que la facture pour cet achat est de 297,15 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT

qu'il est également temps d'acheter des formulaires pour l'édition des procès-verbaux ainsi que des enveloppes sans fenêtre;

CONSIDÉRANT

que le coût pour cet achat est de 616 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
040-2019

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les achats ci-haut mentionnés chez l'imprimeur Groupe CCL.

Renouvellement – soutien technique annuel avec la Coopérative d’informatique municipale
CONSIDÉRANT que la municipalité utilise les logiciels informatiques de Coopérative d’informatique municipale pour ses opérations quotidiennes;

CONSIDÉRANT que la Coopérative offre également un soutien technique continu;

EN CONSÉQUENCE,
041-2019

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l’unanimité des membres présents de renouveler les frais annuels au montant de 2 645 \$ plus taxes avec Coopérative d’informatique municipale.

Renouvellement – adhésion à l’Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT que l’Association a fait parvenir sa facture pour le renouvellement de l’adhésion pour l’année 2019;

CONSIDÉRANT que l’adhésion permet aux directeurs généraux d’avoir accès à des cours en ligne et activités de perfectionnement, des documents de travail, de l’information sur l’actualité municipale et une assurance;

EN CONSÉQUENCE,
042-2019

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l’unanimité des membres présents de renouveler l’adhésion à l’Association des Directeurs municipaux du Québec pour un montant de 811 \$ avant taxes.

16. Période de questions

M. Louis- J. Desjardins demande qu’il soit invité à la réunion des propriétaires concernés, si les interventions touchent les terres dont il est propriétaire même si sa terre est en location.
Une vérification sera faite auprès de la MRC.

M. Desjardins demande s’il serait possible de demander aux propriétaires de la tourbière de prévoir un moyen d’intercepter la tourbe avant qu’elle se retrouve dans le cours d’eau des Bras.
Une vérification sera faite.

Entretien du ruisseau sur sa terre (rue Raymond), une vérification sera faite auprès de la MRC à savoir si un entretien doit être fait.

17. Clôture et levée de la séance

043-2019

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l’ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l’unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 45.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM TI INC.	2 299,50 \$
AFFILE TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	56,50 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	880,33 \$
AVANTIS COOPERATIVE	9,26 \$
BEAUDRY & CADRIN INC	80,44 \$
BUREAU EN GROS	145,32 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	167,95 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	3 041,09 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	503,84 \$
EAU LIMPIDE INC	44,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 460,74 \$
GROUPE CAMERON	140,39 \$
GROUPE CCL	1 049,90 \$
GUY DUBÉ	100,00 \$
INFORMATIQUE IDC	40,24 \$
JALBERTECH	551,88 \$
LIBRAIRIE L'OPTION	23,20 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	76,23 \$
MRC DE KAMOURASKA	2 366,12 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	3 554,48 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	75,08 \$
PROPANE SELECT	59,70 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 550,42 \$
RÉGULVAR	1 760,16 \$
SUZANNE DUBÉ	53,44 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
YVES GAGNON	254,42 \$
	SOUS-TOTAL 38 777,89 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JANVIER 2019

SALAIRES (JANVIER 2019)	5 270,12 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JANVIER 2019)	2 474,52 \$
CONCIERGERIE	1 092,00 \$
GREAT WEST	387,88 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 918,70 \$
FRAIS BANCAIRE	160,27 \$
	SOUS-TOTAL 12 449,56 \$
	GRAND-TOTAL <u>51 227,45 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 février 2019

Annexe

Résolution

024-2019

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière